

L'effectivité des droits des femmes sénégalaises demeure une préoccupation pour les organisations de femmes. C'est pourquoi le Forum des femmes sénégalaises pour l'action collective (Ffsac), préoccupé par le déclin du mouvement féminin, se fixe pour objectif de créer un processus d'échange et d'identification d'actions collectives pour la promotion des droits des femmes et la redynamisation de leurs mouvements.

« Le constat est qu'il y a une certaine léthargie et une insuffisance dans la combinaison des actions, malgré le nombre important d'associations féminines qui s'activent pour faire avancer les droits des femmes », a déclaré la responsable du Ffsac, Fatoumata Sy.

Elle s'exprimait à l'ouverture de l'atelier d'échanges et d'identification d'actions en faveur des droits des femmes au Sénégal. La violence basée sur le genre, l'accès des femmes aux instances de décision, le code de la famille et la non effectivité des droits consacrés, constituent les thématiques de la charte des droits des femmes sénégalaises qui a été élaborée.

Selon Fatoumata Sy, les organisations féminines doivent s'appuyer sur ces thématiques pour approfondir la réflexion au cours de cet atelier dont les objectifs consistent à contribuer à la création d'un mouvement féminin fort et dynamique, dans le but de renforcer la justice sociale et économique en faveur des femmes.

Au-delà de l'objectif de favoriser l'appropriation du processus du Forum, cette rencontre se place aussi dans la perspective d'assurer la transmission intergénérationnelle et le partage d'expériences dans la lutte pour l'égalité des droits entre les femmes et les hommes afin d'améliorer le statut de la femme par des actions collectives et inclusives de la diversité.

Devant l'ampleur des difficultés liées à la promotion des droits des femmes, la juriste Fatou Kiné Kamara estime qu'il est temps d'entamer des actions en justice contre l'État du Sénégal pour non respect des droits constitutionnels.

« L'état de droit, ce n'est pas l'État où il n'y a pas de violations des droits humains, mais c'est l'État où quand il y a violation, il y a une justice libre et indépendante qui peut arbitrer et rendre justice à la personne dont les droits ont été violés », a déclaré la juriste, citant ainsi le Pr. de droit Ahmed Ndiaye.

Ce troisième Forum des femmes sénégalaises pour l'action collective a regroupé, entre autres, des représentantes d'organisations et d'associations de femmes, d'organisations de la société civile et de syndicats, des femmes leaders et jeunes.

Par Tata SANE, Source: <http://fr.allafrica.com/stories/201211201685.html>